

imie

Grilles ECTS

2018-2019





Cycle de vie du document

<ÉCOLE DE LA FILIÈRE NUMÉRIQUE/>	Règlement académi 2018-2019	que	Page: F	Page 1 sur 12
Formation concernée :	Toutes formations IMIE			
Diffusion du document :	IMIE General Management IMIE Services Apprenants du programme			
Service responsable:	Service pédagogique			
Rédigé par :	Johanne BERTHIER Chief Academic Officer	Date de créati	on:	13/11/2018
Delegative part	Arnaud BERTHIER Chief Operations Officer	Date de relect	ure :	14/11/2018
Relecture par:	Karina PREL Chief Administrative Officer	Date de relect	ure :	14/11/2018
Modification(s) par : (le cas échéant)				
Validé par :	Karina PREL Chief Administrative Officer	Date d'applica	ation:	14/11/2018
Diffusion approuvée par :	Arnaud BERTHIER Chief Operations Officer	Date de péren	nption :	grilles valables jusqu'au 31/10/2019







TABLE DES MATIERES

Table of	des matièresdes	2
1. Ra	appels du règlement académique	3
1.1.	Principes de validation de l'année de formation	3
1.2.	Examens de rattrapage	4
1.3.	Composition et délibération des bilans de fin d'année	4
2. Gri	illes ECTS – Année académique 2018/2019	5
2.1.	Grille ECTS - A1 ITSTART	5
2.2.	Grille ECTS – A2 DEV	6
2.3.	Grille ECTS – A2 DIGI	7
2.4.	Grille ECTS – A2 OPS	8
2.5.	Grille ECTS – A3 DEV	g
2.6.	Grille ECTS – A3 OPS	10
2.7.	Grille ECTS –A4 IMSI	11
2.8	Grille FCTS – A5 IMSI	12





1. RAPPELS DU REGLEMENT ACADEMIQUE

L'IMIE applique le principe de crédit ECTS en vue de simplifier les équivalences entre son cursus d'études et les autres formations européennes et internationales.

Ainsi, chaque compétence est affectée d'un nombre d'ECTS (European Credit Transfert System / Système européen de transfert et d'accumulation de crédits), variable selon la charge de travail à réaliser par l'apprenant pour valider la compétence du titre préparé.

Pour valider une année d'études, l'apprenant(e) doit obtenir 60 crédits ECTS, ou 120 crédits ECTS pour les cursus en deux ans (dans le cadre d'un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage).

L'obtention des crédits ECTS d'une matière est subordonnée à l'obtention d'une moyenne supérieure ou égale à 10/20 aux évaluations de ladite matière. En complément de l'obtention des crédits ECTS d'une matière, un grade ECTS est également affecté à l'apprenant(e) selon le tableau suivant :

Moyenne comprise entre :	Grade ECTS obtenu:
18 et 20	A
16 et 17.99	В
14 et 15.99	С
12 et 13.99	D
10 et 11.99	E
8 et 9.99	Fx
0 et 7.99	F

A noter que seuls les apprenant(e)s ayant une note comprise entre 8 et 9,99, soit ayant un grade Fx, seront admis à composer aux rattrapages l'année suivante, sous réserve d'avoir atteint le minimum de crédits ECTS nécessaire pour passer en année supérieure (cf. section rattrapages du présent document).

Ces grades seront également pris en compte pour la validation du passage en année supérieure.

1.1. PRINCIPES DE VALIDATION DE L'ANNEE DE FORMATION

Le programme de formation de chaque apprenant est composé de compétences auxquels sont affectés des ECTS et la totalité de ces compétences équivalent à 60 ECTS. Par conséquent, le programme de formation sera validé lorsque seront respectées les deux règles suivantes :

- La note moyenne finale obtenue pour une compétence est ≥10/20 : les ECTS affectés à ce Module sont attribués et définitivement acquis par l'apprenant. Si toutes les compétences (hors Expérience professionnelle) composant le programme de formation respectent cette règle alors la totalité des ECTS affectés à ces compétences sont attribués et définitivement acquis par l'apprenant. L'année de formation sera complètement validée après validation du Module « Expérience professionnelle ».
- La note moyenne finale obtenue pour une ou plusieurs compétence(s) est <10/20 et la moyenne générale obtenue pour l'ensemble du programme de formation (hors Expérience professionnelle) est ≥10/20 : les ECTS affectés à ce/ces compétence(s) sont attribués et définitivement acquis par l'apprenant. C'est la règle de la compensation. L'année de formation sera complètement validée après validation du Module « Expérience professionnelle ».

La validation complète d'une année de formation entraîne la délivrance des ECTS correspondants, soit 60 ECTS.



1.2. EXAMENS DE RATTRAPAGE

Lorsqu'un apprenant obtient un nombre d'ECTS <60, l'année de formation n'est pas validée. Des examens de rattrapage sont organisés selon des modalités communiquées par le service pédagogique IMIE. Les Modules à rattraper par l'apprenant sont fixés lors du bilan de fin d'année. Par principe, les compétences concernées sont celles dont la note moyenne finale est <10/20 et qui n'ont pas pu être validées par l'application de la règle de la compensation.

Les notes obtenues aux examens de rattrapage remplacent les notes obtenues précédemment pour les modules concernés (notes moyennes finales figurant sur le bulletin de notes remis à chaque apprenant après le bilan de fin d'année).

Après saisie des notes obtenues aux examens de rattrapage, les règles de validation de l'année de formation exposées à l'article 5.2 sont à nouveau appliquées.

1.3. COMPOSITION ET DELIBERATION DES BILANS DE FIN D'ANNEE

Les bilans finaux réunissent à la fin d'année de formation et après les examens de rattrapage le Campus Manager IMIE, un représentant du service académique IMIE, et un ou plusieurs formateurs intervenant dans les programmes de formation et ayant participé à l'évaluation des apprenant(e)s. Les déléqué(e)s sont également convié(e)s.

Les participants délibèrent sur la base d'un bilan précis des résultats obtenus par les apprenant(e)s aux évaluations effectuées par les formateurs.

Les participants peuvent attribuer des crédits ECTS exceptionnels à certain(e)s apprenant(e)s. Dans une limite de 3 crédits maximum, par apprenant et par année de formation, ils sont attribués aux apprenant(e)s reconnu(e)s comme méritant(e)s et/ou ayant contribué au rayonnement de leur campus par leur participation à des JPO, des Salons, ou tout autre événement de promotion.

A l'issue du bilan final, les décisions suivantes peuvent être rendues :

- Passage en année supérieure pour les apprenant(e)s ayant validé leur année de formation et obtenu 60 ECTS correspondant à cette année de formation ;
- Redoublement pour les apprenant(e)s n'ayant pas validé leur année de formation et obtenu moins de 60 ECTS correspondant à cette année de formation ;
- Non-autorisation à poursuivre le parcours de formation (exclusion) pour les apprenant(e)s présentant une insuffisance de résultats et des comportements inadaptés.





2. GRILLES ECTS - ANNEE ACADEMIQUE 2018/2019

2.1. GRILLE ECTS - A1 ITSTART

Modules 18-19	Crédits ECTS
Algorithm - Fundamentals	2
Business - Fundamentals	2
CMS - Fundamentals	2
Database Conception - Fundamentals	2
HTML & CSS - Fundamentals	2
IS Security - Fundamentals	2
IT Law - Fundamentals	1
Javascript - Fundamentals	2
Linux - LPIC1	2
Networking - Fundamentals	2
Object-oriented programming - Fundamentals	2
PC - Fundamentals	2
PHP Fundamentals	2
Programming in Python	2
Spécialité au choix (cf. ci-dessous)	10
SQL Fundamentals	2
U Develop - English	2
U Make	3
U Perf (rapport de stage et soutenance orale)	10
U X[periment]	2
UX & UI - Fundamentals	2
Windows Serveur - Fundamentals	2
	60

Spécialités 18-19*	Crédits ECTS
Spécialité OPS	10
CCNA 1	3
CCNA 2	3
Linux	2
U X[periment] – Spécialité OPS	2

Spécialité DEV	10
Java	4
Javascript	2
PHP Symfony	2
U X[periment] – Spécialité DEV	2

Spécialité DIGI	10
Adobe Fundamentals	3
Javascript	2
PHP Symfony	2
SEO	1
U X[periment] – Spécialité DIGI	2

^{*}Toutes les spécialités ne sont pas proposées sur l'ensemble des campus IMIE. Merci de vous rapprocher du campus choisi pour plus d'information.



2.2. GRILLE ECTS - A2 DEV

Modules 18-19	Crédits ECTS
API et webservices	3
CyberEdu - Sensibilisation et initiation à la cybersécurité	3
Maquettage	3
Node.JS	3
Projet	4
Qualité logiciel - testing	3
SGBD	3
Spécialités (cf. ci-dessous)	12
U Develop - English	2
U Make	3
U Perf (Expérience professionnelle - Dossier synthèse)	10
U Speak	3
U X[periment]	5
UX & UI	3
	60

Spécialités 18-19*	Crédits ECTS
Spécialité WEB (obligatoire pour le passage du titre DWWM)	12
CMS - Prestashop	4
CMS - Wordpress - Theme & Plugin	4
PHP - Laravel	4

Spécialité APPLICATIF	12
JAVA JEE	4
Java Struts	4
Programmation en C# (70-483)	4

^{*}Toutes les spécialités ne sont pas proposées sur l'ensemble des campus IMIE. Merci de vous rapprocher du campus choisi pour plus d'information.





2.3. GRILLE ECTS - A2 DIGI

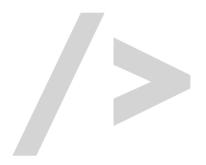
Modules 18-19	Crédits ECTS
Animation de site Web	3
Communication visuelle	3
Conception Design Graphique	3
Droits informatique	2
Ergonomics & UI	3
HTML & CSS - Intégration	3
HTML & CSS - Responsive Design	3
Javascript	3
PHP CMS modification	3
Projet	4
Référencement	3
U Develop - English	2
U Make	3
U Perf (Expérience professionnelle - Dossier synthèse)	10
U Speak	3
U X[periment]	5
Webmarketing	4
	60





2.4. GRILLE ECTS - A2 OPS

Modules 18-19	Crédits ECTS
CCNA 3	6
Déploiement et Terminal Services	4
ITIL Foundation v3 et helpdesk	3
Linux - Installation et configuration	4
Projet	3
Sécuriser le SI	4
Supervision	3
U Develop - English	2
U Make	3
U Perf (Expérience professionnelle - Dossier synthèse)	10
U Speak	3
U X[periment]	5
Virtualisation et cloud computing	3
VoIP	3
Windows Server - Installation et configuration	4
	60





2.5. GRILLE ECTS - A3 DEV

Modules 18-19	Crédits ECTS
Android	3
Docker	3
Gestion de projet et méthodes agiles	3
Langage SQL avancé (PL ou Transact)	3
Plateforme PAAS	3
Projet	4
Qualité logiciel - intégration continue	3
Sécurité du SI - bonnes pratiques sécu code	3
Spécialité	12
U Develop - English	2
U Make	3
U Perf (Expérience professionnelle - Dossier synthèse)	10
U Speak	3
U X[periment]	5
	60

Spécialités 18-19*	Crédits ECTS
Spécialité WEB	12
Django	4
JAVA JEE	4
Java Struts	4

Spécialité APPLICATIF	12
Développement de ASP.NET MVC Web App	4
Développement de solutions Microsoft Azure	4
JAVA Spring & Hibernate	4

Spécialité DATA	12
API & Webservices	4
ETL	4
Reporting	4

Spécialité MOBILE	12
Ionic	4
Kotlin pour Android	4
Web mobile	4

^{*}Toutes les spécialités ne sont pas proposées sur l'ensemble des campus IMIE. Merci de vous rapprocher du campus choisi pour plus d'information.



2.6. GRILLE ECTS - A3 OPS

Modules 18-19	Crédits ECTS
CCNA 4	6
Docker	3
IT Law	3
Kubernetes	3
Linux - configuration avancée	3
Projet	3
Spécialité	12
U Develop - English	2
U Make	3
U Perf (Expérience professionnelle - Dossier synthèse)	10
U Speak	3
U X[periment]	5
Windows Server - Gestion des identités	4
	60

Spécialités 18-19*	Crédits ECTS
Spécialité INFRA	12
VMWare ESXi	4
Cloud computing: IAAS	4
VDI	4

CYBERSÉCURITÉ*	12
ISO 27000	4
ISC - SSCP	4
EC-Council	4

^{*}Toutes les spécialités ne sont pas proposées sur l'ensemble des campus IMIE. Merci de vous rapprocher du campus choisi pour plus d'information.





2.7. GRILLE ECTS -A4 IMSI

Modules 18-19	Crédits ECTS
Green IT & RSE	5
Intrapreneurship	5
IT Law	5
Majeures (trois majeures au choix)	18
Project Management	5
U Develop - English	2
U Make	4
U Perf (Expérience professionnelle)	10
U X[periment]	6
	60

Majeures 18-19*	Crédits ECTS
Cloud Computing	6
CRM & ERP	6
Cybersécurité	6
Data	6
Digital	6
Intelligence Artificielle	6
IoT	6
RVRA	6
Web	6

^{*}Toutes les majeures ne sont pas proposées sur l'ensemble des campus IMIE. Merci de vous rapprocher du campus choisi pour plus d'information. Les campus sont susceptibles de proposer des majeures en complément de cette liste selon le retour des entreprises du bassin.





2.8. GRILLE ECTS - A5 IMSI

Modules 18-19	Crédits ECTS
Green IT & RSE	5
Intrapreneurship	5
IT Law	5
Majeures (trois majeures au choix)	18
Project Management	5
U Develop - English	2
U Make	4
U Perf (Expérience professionnelle - Mémoire)	10
U X[periment]	6
	60

Majeures 18-19*	Crédits ECTS
Cloud Computing	6
CRM & ERP	6
Cybersécurité	6
Data	6
Digital	6
Intelligence Artificielle	6
IoT	6
RVRA	6
Web	6

^{*}Toutes les majeures ne sont pas proposées sur l'ensemble des campus IMIE. Merci de vous rapprocher du campus choisi pour plus d'information. Les campus sont susceptibles de proposer des majeures en complément de cette liste selon le retour des entreprises du bassin.

